

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 29 avril à la salle polyvalente, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers.

La secrétaire de séance est Valérie PAUL.

Rénovation à l'église

Compte-rendu suite aux réunions de chantier du 30 mars et du 13 avril 2021.

La dépose des cloches est réalisée. Les élus donnent leur accord pour réaliser les travaux de soudure de la cloche.

Etude des devis

Après étude des devis par les élus :

La société Sofimat est retenue pour le micro-tracteur John Deer 3038E.

Le devis Suez est validé pour la borne poteau incendie à Runglas.

Les travaux de débroussaillage sont confiés à l'entreprise Xavier Cadiou de St Derrien.

Coût d'un élève pour l'année 2020/2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la circulaire interministérielle N°2012-025 du 15 février 2012 visée en référence précisant qu'en l'application de l'article L.442-5-1 du code de l'éducation, la contribution communale au frais de fonctionnement des écoles privées revêt un caractère obligatoire en vertu du principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public. Chaque année, le conseil municipal demande une participation aux communes de résidence. Sur l'année scolaire 2020/2021, l'école de Saint-Servais accueille 38 enfants des communes comme Bodilis, Landerneau, Landivisiau, Plougar, Plounéventer, Plounevez-Lochrist et St Derrien. Le coût moyen départemental sera demandé à chaque commune de résidence soit 1554.61 pour les maternelles et 514.38 euros pour les élèves en élémentaire.

Subventions 2021

U.S.S.S.D Football	700 euros
Entente sportive La Flèche Handball	700 euros
U.N.C Soldats de France	200 euros
Coop Scolaire Ecole Publique	6179,20 euros
Association des Parents d'élèves	1200 euros
Au Bouillon de culture Bibliothèque	1200 euros
Accueil Centre de loisirs St Derrien/St Servais/Plounéventer	21099,58 euros
Association des riverains de la B.A.N	200 euros
Société communale de chasse	100 euros
Service remplacement du ponant	40 euros
Don du sang Landivisiau	180 euros
Comité des fêtes	600 euros

La somme totale allouée respecte le crédit inscrit au budget primitif 2021

CCPL : Modification des statuts de la CCPL

- Transfert de la compétence en matière de PLU, le conseil municipal s'est prononcé favorablement au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au 1^{er} janvier 2022.
- Transfert de la compétence eau et assainissement, les élus ont décidé, par anticipation du transfert des compétences eau et assainissement, de se doter de la compétence « Etudes en vue du transfert des compétences eau et assainissement ».

CCPL : Réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau

Le projet de convention entre les communes et la CCPL visant à encadrer le fonctionnement du réseau des médiathèques est validé par le conseil municipal à l'unanimité ».

Compte-rendu des commissions communales

Lors de la commission communication, les élus ont avancé sur le dossier wifi4eu, l'étude va être lancée rapidement. L'application « Panneau Pocket » remporte un franc succès, ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les saint-servaisiens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Le commission jeunesse travaille sur le recrutement d'un animateur entre Saint-Servais et Saint-Derrien à compter du 1^{er} septembre prochain.

Questions diverses

❖ Des dégradations ont été effectuées dans le bourg ce week-end, si des personnes ont entendu ou vu quelque chose, merci de passer en mairie. Une enquête est en cours.

Prochain conseil le jeudi 20 mai 2021 à 20h30.